



Probleme de syndic sur vente d'un studio

Par **spyll**, le **17/06/2008** à **18:13**

1ère question : Bonjour, je viens de vendre mon studio. Le notaire n'a pas pu me remettre mon chèque car le syndic de copropriété réclame 811 €uros pour frais, non détaillés. Sur conseil du notaire, j'ai refusé de régler cette somme. Le détail des sommes réclamées n'est pas spécifié sur le document. Je précise que je suis à jour dans mes cotisations. Le chèque de la vente ne me sera remis que lorsque le notaire sera en possession du document en relation avec l' article 20.

J'ai contacté le syndic pour demander de plus amples renseignements mais la discussion ne s'est pas très bien déroulée (je me suis fais raccroché au nez).J'ai donc envoyé un courrier avec R.A.R .

En attendant une réponse , je me rapproche de vous pour que vous m'indiquiez la marche à suivre et pour savoir si le syndic est dans son droit en m'imposant une si grosse facture ?

Pour info, les charges du syndic s'élèvent à 57 €uros par trimestre.

Par ailleurs, le notaire m'informe qu'une loi vieille de 3 ou 4 mois dégagerait financièrement le "propriétaire sortant" des éventuelles décisions de modifications, travaux, réfection etc... prises lors des assemblées générales. La charge financière serait supporter par le "propriétaire rentrant" qui va d'ailleurs en bénéficiait.

Avec mes remerciements et mes sincères salutations.

Par **Marion2**, le **17/06/2008** à **18:26**

Le Syndic est dans l'obligation de vous fournir un justificatif de la somme demandée.

Par **spyll**, le **18/06/2008** à **07:58**

J'ai demandé celui-ci par courrier avec A.R. Mais je crains que le syndic ne fasse trainer les choses , vu que mon dernier appel ne s'est pas bien passé et qu'au moment de la vente , le syndic m'avait envoyé un courrier me demandant de ne pas vendre car il voulait réeffectuer le millimétrage du bâtiment. Il était hors de question pour moi de rater la vente pour ça.

Par **Marion2**, le **18/06/2008** à **09:04**

Demandez au notaire qu'il intervienne en faisant un courrier au Syndic.
Bon courage

Par **spyll**, le **18/06/2008** à **12:27**

Merci Laure, je vous tiens au courant de la suite.

Par **Marion2**, le **18/06/2008** à **13:58**

Bonne chance à vous.